



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

SESSION 2016

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves d'admission .....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite.....	4
C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) .....	5
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations .....	5
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion .....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	6
III. Les statistiques .....	6

# I. Les règles des épreuves d'admission

## A) Le rappel des épreuves d'admission

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle comporte deux épreuves d'admission.*

*Les épreuves d'admission sont les suivantes :*

*1° Une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures ; coefficient 2).*

*2° Un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat, en particulier ses capacités à assurer la transmission de ses connaissances relatives à son métier et à sa spécialité, ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : 30 minutes ; coefficient 1). Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.*

*(durée de l'exposé du candidat : 5 à 10 minutes de présentation maximum).*

*Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère de la culture et de la communication ainsi que sur les droits et obligations des fonctionnaires.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, (...), qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.*

*(...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».*

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

- Monsieur Sébastien SÉVERY, conservateur du patrimoine, chargé de mission, direction du développement culturel, Centre des monuments nationaux ;

#### Membres de ce jury :

- Madame Marie-Christine DANIEL, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », bibliothèque de la Sorbonne ;

- Monsieur Christian GENTY, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « audiovisuel », professeur de photographie, école nationale supérieure d'Art de Paris-Cergy ;

- Madame Sylvie HEURTAUX, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », Mobilier national ;

- Monsieur Joël KERBAOL, ingénieur d'études (précédemment chef de travaux, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections »), service régional de l'architecture, direction des affaires culturelles du Centre-Val de Loire ;

- Monsieur Norbert PRADEL, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « monteur en dessin », musée du Louvre ;
- Monsieur Jean-Charles ROSSI, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier », conducteur de travaux, musée du Louvre.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration du sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Inscriptions	Du 3 mai 2016 au 7 juin 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 6 décembre 2016
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 4 novembre 2016
Dates des épreuves orales	Les 6, 8, 9 et 12 décembre 2016
Réunion d'admission	Le 13 décembre 2016

### B) L'épreuve écrite

Le jury attendait des candidats une copie qui reprenne les éléments du genre : une introduction, un plan. Il a conscience que la durée de l'épreuve est courte mais ce délai est suffisant pour articuler quelques idées et enrichir le propos par son expérience professionnelle.

Les membres du jury avaient choisi un sujet qui demandait aux candidats de sortir du strict cadre de leur travail. C'était l'occasion d'élargir leur horizon et de s'interroger sur leur métier. Quel est le rôle des techniciens d'art ? Avec qui travaillent-ils ? Pour qui ? Selon quelle déontologie ? Les candidats ont souvent préféré parler de leur métier en particulier plutôt que des techniciens d'art en général. Même si les spécialités sont différentes, il existe pourtant un socle commun, qu'on retrouve également chez les autres acteurs patrimoniaux.

## C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury a veillé à ce que le temps imparti pour chaque phase de l'examen professionnel soit bien respecté : 10 mn pour la présentation du candidat et 20 mn pour un entretien-discussion permettant d'évaluer les capacités du candidat.

### 1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Les dossiers ont été correctement remplis par les candidats. Il est toutefois à noter que le jury aurait souhaité connaître l'ensemble de leurs formations initiales afin de mieux appréhender leur parcours.

Le jury ne peut que rappeler l'intérêt de bien préparer le dossier de RAEP. Pour le jury, mais aussi pour le candidat, il apparaît essentiel à la bonne qualité de l'entretien qui suit. Il est important d'indiquer les fonctions occupées mais encore plus les compétences acquises, même si elles paraissent évidentes. À un même intitulé de poste peut correspondre des missions très différentes.

### 2) La présentation du parcours professionnel

Majoritairement, les candidats se sont présentés de manière structurée et professionnelle. Leurs parcours étaient à la fois intéressants et variés. Ils ont également su motiver leur choix de présenter cet examen.

Les candidats ne doivent pas hésiter à synthétiser leur propos et insister sur ce qui est important, pour éviter une redite du dossier de RAEP, que le jury connaît déjà : se concentrer sur les étapes essentielles, détailler un projet marquant... Tout élément qui permet de mieux comprendre le parcours du candidat est le bienvenu.

Quelques candidats ont eu des difficultés avec leur gestion du temps. On ne peut que leur conseiller une mesure de bon sens : prendre avec eux une montre. Cela peut paraître trivial mais il est toujours dommage de devoir écourter un exposé intéressant parce qu'on a mal estimé sa durée.

### 3) L'entretien-discussion

Pour le jury, l'entretien-discussion est l'occasion de préciser le parcours professionnel du candidat et de valider ses compétences. À ces fins, le jury pose à la fois des questions précises et techniques et des questions plus ouvertes, qui permettent au candidat d'exprimer un avis argumenté.

Le jury souligne la bonne qualité des échanges. Il est toutefois à remarquer que certains auraient pu approfondir leurs connaissances techniques, en particulier celles qui ne relèvent pas de leur spécialité mais sont communes à l'ensemble des techniciens d'art, comme les questions de conservation.

En revanche, plusieurs candidats ont été très décevants sur l'intérêt porté aux autres institutions patrimoniales, donnant parfois l'impression de travailler en milieu clos.

#### 4) Les remarques générales sur l'oral

On ne peut qu'encourager les candidats à suivre une préparation spécifique, qu'il s'agisse du dossier de RAEP ou de l'oral. Il est important de savoir structurer un propos et prendre la parole en public, un exercice toujours intimidant.

Le jury n'attend pas des candidats une attitude passive mais au contraire un échange. Il s'attend à ce qu'ils explicitent leurs choix : pourquoi avoir suivi telle formation, pourquoi avoir changé – ou pas - de poste, pourquoi avoir choisi telle spécialité... Finalement, peu de candidats se sont interrogés sur leurs carrières.

Enfin, le jury ne peut qu'encourager les candidats à sortir de leur cadre de travail, à visiter des expositions et à profiter de leur carte Culture, comme le suggérait une des candidates. L'ouverture d'esprit et la connaissance des autres spécialités sont importantes pour un tel examen. Elles le sont encore plus pour l'exercice du métier de technicien d'art.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 8.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	13	12	5	3
Femmes	14	11	8	5
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>8</b>

Seuil d'admission : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,5 à 13,83 sur 20.

Les 8 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivants :

- 2 lauréats des métiers de l'audiovisuel, spécialité « photographe »,
- 2 lauréats des métiers du textile, spécialité « artiste licier »,
- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel, spécialité « spécialiste de l'image et du son »,
- 1 lauréat des métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier »,
- 1 lauréat des métiers du papier, spécialité « relieur »,
- 1 lauréat des métiers du textile, spécialité « tapissier en décoration ».

Monsieur Sébastien SÉVERY  
Président du jury